

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 septembre 2009

Projet de réalisation d'une déchetterie

Compte tenu de la réflexion de la commission "Environnement", et pour répondre à la demande de certains élus et notamment à la délibération de la commune de Malicorne, Madame la Présidente demande à l'assemblée de se prononcer sur le lancement du projet de construction d'une déchetterie sur le site des "4 cures".

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé de consulter des bureaux d'étude afin de réaliser une étude de faisabilité, d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions, et d'engager les démarches nécessaires pour la réalisation du projet.

Demande de renfort de personnel sur les déchetteries le samedi matin

Certains élus ont demandé que les permanences des déchetteries soient tenues par du personnel pris en charge par la Communauté de Communes. Une réflexion va être conduite pour satisfaire cette demande.

Zone d'activités des Halandières – Étude hydraulique

Pour répondre aux obligations de la loi sur l'eau, il est nécessaire de réaliser une étude hydraulique sur le site de la zone existante en intégrant un futur projet d'extension. Deux cabinets ont été consultés :

Proposition n°1 : SAFÈGE pour un montant de 14 800 € HT

Proposition n°2 : Cabinet MAÏORE pour un montant de 9 800 € HT

La proposition du cabinet MAIORE a été retenue.

Moulin à couleurs – avenant pour les travaux

Avenant sur marché de travaux pour le confortement des fondations de support des poteaux de la passerelle d'accès au moulin de Malicorne :

- ☞ Lors des travaux d'aménagement du Port de Malicorne, il avait été décidé de bénéficier de la présence sur site de la Foreuse pour faire exécuter les pieux béton supports poteaux de la passerelle d'accès au moulin de Malicorne, travaux supervisés par la Maîtrise d'œuvre commune aux deux opérations (ATELIER PIÈCES MONTÉES).
- ☞ Après diffusion des plans d'exécution de la passerelle d'accès au moulin au contrôleur technique SOCOTEC, celui-ci émet un avis défavorable après vérifications des notes de calcul au déversement de la passerelle.
- ☞ Les plans d'exécution de la passerelle n'ayant pu être diffusés à l'époque sachant que les entreprises avaient été désignées uniquement pour les travaux du port de Malicorne.
- ☞ Les études complémentaires font apparaître le besoin de renforcement des fondations de la passerelle par la mise en œuvre de micropieux complémentaires.
- ☞ Ce type de travaux nécessite la venue d'une foreuse.

Le Conseil Communautaire accepte l'avenant pour une plus-value de 23 178,70 € H.T.

Espace Faïence – Embauche de Claire JOUSSE

Le Conseil de Communauté donne son accord pour l'embauche de Mademoiselle Claire JOUSSE pour un besoin occasionnel notamment les week end, ceci à compter du 05 septembre jusqu'au 31 décembre 2009, sous le statut d'hôtesse d'accueil télé-opératrice.

Poste de refoulement des Mésangères

Le contrat d'assistance technique sur les équipements d'assainissement des Mésangères à Mézeray a été renouvelé avec l'entreprise Véolia. La mission est la suivante :

Contrôle et surveillance du poste de relèvement, montant forfaitaire annuel : 710,00 € H.T.

Mise à disposition du service d'astreinte, montant forfaitaire annuel : 350,00 € H.T.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Exonération des locaux à usage industriel et locaux commerciaux.

Conformément à la délibération du 11 décembre 2008, dans laquelle avait adopté le principe d'exonérer les commerçants et les entreprises ayant souscrits un contrat avec un prestataire, ceci à condition de déposer leur demande et le justificatif de leur contrat, avant le 1^{er} septembre de chaque année.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

Magasin SHOPI - ZA du Tertre - 72430 NOYEN SUR SARTHE – Taxe foncière au non de la SCI TERTRA - domiciliée 26 quai Michelet - 92300 LEVALLOIS PERRET.

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition : 2010.

Commerce de Lignon

Des travaux de réfection du sol de l'épicerie vont être réalisés pour un montant de 1 875,47 € H.T.

Subventions aux associations

Le Conseil Communautaire maintient la démarche de demander à chaque association, leur bilan de l'année passée avant de procéder au versement de subvention 2009.